**7548**

**PROJET DE LOI**

**portant prorogation de la durée de validité des cartes d’identité**

Le projet de loi introduit une mesure visant à proroger de trois mois, dès la fin de l’état de crise déclaré le 18 mars 2020 et prorogé par la loi du 24 mars 2020, la durée de validité des cartes d’identité délivrées aux Luxembourgeois qui transfèrent leur résidence habituelle dans une autre commune, ainsi que la durée de validité des cartes d’identité qui viennent à échéance après le 1er mars 2020.

Cette mesure devrait permettre au secteur communal de gérer au mieux la charge de travail potentiellement lourde qu’il affrontera après la fin de l’état de crise.